

ALAYE : " GIGOTÉ " SOUS LE FEU

**LA NCHR ET LA POHDH TIRENT LA SONNETTE D'ALARME SUR
L'ANARCHIE REGNANT DANS CERTAINES RÉGIONS DU PAYS**

MAI 2004

EL DE L'ATTALAYE

Située au Nord-Est du département de l'Artibonite, la commune de **Saint-Michel de l'Attalaye** représente, tant par sa superficie que par sa population, l'une des plus importantes communes de l'Artibonite. Elle est limitrophe, à la fois, de **Marchand Dessalines, Ennery, Marmelade** et **Maïssade**. Elle compte *Cent Trente Mille* (130 000) habitants¹ et comprend huit (8) sections communales : **Platana, Camathe, Bas-de-Sol, Lalomas, l'Hermite, La Cidras, Marmont et l'Attalaye**.

La section de **Marmont** comprend quarante cinq (45) localités divisées en neuf (9) blocs ou zones dont **Nan Pòl** et **Gigoté**, théâtre du conflit sanglant du mois d'avril 2004, objet du présent rapport.

Nan Pòl, la plus grande localité de la section, est située à une heure de voiture au Sud-Est du centre ville de **St-Michel**. Elle représente le centre politique, administratif et économique de la section. On y retrouve :

- Le marché communal
- Le Bureau du Conseil d'Administration de la Section Communale (CASEC)
- L'école nationale et deux autres écoles privées
- Les plus grandes Eglises
- Les vestiges de l'ancien avant-poste militaire

Gigoté, située à une heure de marche de **Nan Pòl** est, par contre, le grenier de la section grâce à ses trente cinq (35) hectares de terre irriguée et plantée en riz, légumes, mangues, canne à sucre et d'autres cultures, une situation unique à **Saint Michel de l'Attalaye**.

INTRODUCTION

Depuis le départ pour l'exil de l'ex-Président haïtien Jean Bertrand Aristide, une situation d'anarchie règne en Haïti. Si dans les centres urbains la situation a pu être contrôlée, par contre, dans certaines sections communales c'est la loi de la jungle qui prévaut. C'est là que se réfugient les groupes armés liés au pouvoir déchu. Parallèlement, les CASECS n'entendent pas remettre en question leur espace de pouvoir tandis qu'à la faveur du vent de sympathie dont jouissent les anciens militaires, les anciens chefs de section reprennent du service. Dans beaucoup de cas ces groupes sont contrôlés par des bandits, des repris de justice assoiffés d'argent. L'appareil de l'Etat est pris d'assaut par les groupes les plus forts. C'est donc ce climat de désordre généralisé qui a favorisé le conflit **Nan Pòl / Gigoté** à **Saint-Michel de l'Attalaye**. De quoi s'agit-il en fait ?

¹ Voir IHSI : Inventaire des ressources et potentialité de Haïti, commune de St Michel, 1998

la NCHR a été dépêchée sur les lieux du 11 au 13 mai
e qui s'est passé.

ORIGINE DU CONFLIT

Un groupe de militants *Lavalas* avait monté leur base près de la résidence des religieuses de **St-Michel de l'Attalaye** dénommée « *Baz dèyè kay mè* ». Ce groupe était caractérisé par l'intolérance, l'agressivité de ses membres et les actes d'intimidation et de violence contre les opposants au régime *Lavalas*. Ce groupe était alimenté en armes et munitions, par l'ex-député *Lavalas* de la Commune, Joël Costumé.

De retour de *Nassau* où il vivait, Michel Volmar alias Hendell surnommé « *le diaspora* » a été agressé devant la base *Lavalas*. Mécontent et vexé, il décida de former le *Front de Résistance de St Michel de l'Attalaye* dont la base se trouve derrière le Commissariat de la ville.

Le 12 janvier 2004 le mandat des membres des différents Conseils d'Administration des sections communales de **St Michel** arrivait à terme. Aucune décision n'a été prise quant à leur maintien ou non en poste. Le *Front de Résistance* a décidé alors de combler ce vide ainsi créé sans considération aucune.

A l'arrivée des anciens militaires à **Saint Michel de l'Attalaye** le 8 février, le *Front de Résistance* a rejoint le *Front National*. Le rapport de force est définitivement de leur côté. Ce qui leur a permis de contrôler toute la commune de **Saint-Michel de l'Attalaye**.

Le même scénario est répété dans les autres sections exception faite de **Platana** et de **Hermite** où deux (2) anciens chefs de sections, Malgré Chily et Gecillon, ont repris la commande. Un conseil autoproclamé, supporté par le Front, prend contrôle de la section. Il est composé de :

Frantzdy Gilles Guerrier	:	Coordonnateur
Yvonel Monestime	:	Membre
Anel Auguste Verstilus	:	Membre

Le Chef local du *Front de Résistance* Michel Volmar alias Hendell accompagne les militaires partout et a pris une part active dans le mouvement armé des rebelles. Quand les anciens militaires ont décidé de quitter **Saint-Michel de l'Attalaye**, ils ont, le plus naturellement du monde, laissé le contrôle de la ville à Michel Volmar alias Hendell.

Le conseil autoproclamé à **Marmont** ne tarde pas à soulever l'indignation et la colère de la population par ses agissements. Les faits suivants suffisent à renseigner :

es, à l'occasion d'une descente des lieux à **Barade**, section communale de **Marmont**, Frantzdy Gilles Guerrier a procédé à l'arrestation de vingt (20) personnes dans le but uniquement de leur soutirer de l'argent. Elles ont été obligées de verser *vingt mille gourdes* (gdes20 000) pour recouvrer leur liberté ;

- b) Un individu connu sous le sobriquet de Ti Nèg a été arrêté pour avoir volé un bœuf. L'animal volé a été restitué à son propriétaire et Ti Nèg a dû verser *cinq mille gourdes* (gdes5000) à Frantzdy Gilles Guerrier pour recouvrer sa liberté.
- c) Le 13 mars 2004 deux (2) enfants se battent près d'une source d'eau. Sitôt informé Frantzdy a dépêché sur les lieux deux (2) brigadiers (Choukèt Lawouze) qui ont procédé, avec difficulté, compte tenu de la protestation des riverains, à l'arrestation des deux enfants.

La mère de l'un des enfants, Jésula Versius connue sous le sobriquet de TiRaje, ayant appris la nouvelle s'est empressée de se présenter au bureau du CASEC pour s'informer des motifs de l'arrestation de son fils. A son arrivée, l'un des agents qui ont procédé à l'arrestation des enfants, Dieujuste Jean, lui a carrément tiré dessus. Transportée d'urgence à l'hôpital de **Saint Michel de l'Attalaye** puis à **Pignon**, elle a succombé trois (3) jours plus tard, des suites de sa blessure.

Face à l'indignation générale de la population qui déplore la disparition brutale de cette mère de dix (10) enfants, Dieujuste Jean a été conduit au commissariat de St Michel. Quelques jours plus tard on a appris qu'il s'est évadé de prison.

- d) A **Marmont** un versement de *cinquante gourdes* (gdes50), est réclamé des plaignants, en dehors des frais de procédure (les déplacements des brigades) et d'amendes - fixés au gré du chef - à payer au Coordonnateur du CASEC par la partie perdante.
- e) C'est le Coordonnateur du CASEC qui fixe, à sa guise, les taxes à payer par la population lors des jours de marchés. Les 27 avril et 1^{er} mai 2004, chaque individu fréquentant le marché de **Nan Pòl** (acheteur, vendeur ou simple curieux) était contraint de verser *dix gourdes* (gdes10) pour alimenter un compte, destiné disait-on, à l'achat des munitions.
- f) Le bureau du CASEC est utilisé à la fois comme : caserne, prison, Tribunal, annexe de la Direction Générale des Impôts (DGI), centre de torture où les gens sont matraqués, détenus, rançonnés, etc.

C'est donc ce climat général de pression, d'intimidation et d'abus de toute sorte qui a conduit aux douloureux événements de **Gigoté**.

Le 23 avril 2004, le homme Prophète Pierre, habitant de **Gigoté**, a surpris, dans son jardin, un cabri appartenant à Salnave Raphaël. Il l'a capturé, et s'en est allé travailler dans un autre jardin. En passant dans la zone peu de temps après, Salnave a tout simplement repris son cabri.

En revanche, Prophète Pierre porta plainte chez Yvonel Monestime à **Gigoté**. Arrêté par un brigadier, Salnave est conduit au bureau d'Yvonel Monestime pour y être « jugé ». Ayant eu gain de cause, Prophète réclame *cinq mille gourdes* (gdes5000) de dommages et intérêts à Salnave qui déclare ne disposer que de *cinq cents gourdes* (gdes500).

Yvonel Monestime décline alors sa compétence et décide d'envoyer l'affaire au « Parquet » c'est-à-dire à **Nan Pòl** au bureau central du CASEC où siège le fameux Frantzdy Gilles Guerrier.

Cette décision souleva l'indignation des membres de la population, qui reprochant à Yvonel de ne pas utiliser son autorité pour trancher une question, somme toute, simple mais préfère la référer à Frantzdy qui peut la compliquer et torturer inutilement Salnave. Ils ont décidé, par solidarité, de faire une cotisation pour aider Salnave à sortir du pétrin. Peine perdue. La décision de Yvonel est sans appel. L'affaire est renvoyée au « Parquet ». La mission de conduire Salnave à **Nan Pòl** est confiée à deux (2) brigadiers.

Mécontente de la décision, la population conteste l'autorité de l'équipe de Frantzdy mise en place par la force, sans légitimité et sans légalité. Salnave a donc été arraché des mains des brigadiers.

Informé de l'événement, le lendemain 24 avril 2004, Frantzdy Gilles Guerrier envoie Etienne Chavannes alias Saint-Croix et Céontès Jacques à **Gigoté** pour arrêter Salnave. La population résiste et conteste l'autorité des brigadiers qui ont été contraints de retourner bredouille. Frantzdy Gilles Guerrier furieux décide de monter à **Gigoté** à la tête d'un « bataillon » de *vingt cinq* (25) personnes armées pour mâter la rébellion à **Gigoté** et procéder à l'arrestation de Salnave.

A leur arrivée la population a eu le temps de prendre refuge dans les mornes surplombant la vaste plaine de **Gigoté**. Alaby Décimus décide de redescendre pour négocier avec l'équipe de Frantzdy. Malgré ses bonnes dispositions et ses supplications, il a été abattu, de sang froid, de plusieurs coups de feu.

Ce crime gratuit a révolté la population de **Gigoté** qui, dans un mouvement de grenadier à l'assaut, a décidé de poursuivre la bande à Frantzdy sur le chemin de retour, machettes à la main. Etienne Chavannes alias Saint-Croix de la bande à Frantzdy a été attrapé. Il est tué à coups de machettes.

Michel Volmar alias Hendell, ayant appris la nouvelle de la mort d'un membre du *Front de Résistance* vient en renfort à Frantzdy avec hommes, armes et munitions. Ils ont débarqué une nouvelle fois à **Gigoté** le 25 avril 2004.

A leur arrivée, tenant compte du caractère stratégique de **Gigoté**, ils ont été remarqués à l'avance et la population a eu le temps de gagner les mornes entre **St-Michel de l'Attalaye** et **Marchand Dessalines**.

Mme Rosemond Noël née Ysranette Céant, jeune mariée de dix (10) mois et enceinte de neuf (9) mois qui assistait au service dominical à l'Eglise Pèlerin de **Gigoté** dirigée par le pasteur Lessage Décimus, en raison de sa grossesse, s'est fait attrapée. Elle a été piétinée et battue. Conduite à l'hôpital, elle est morte le 11 mai dernier des suites de mauvais traitements après avoir mis au monde un bébé vivant et viable.

N'ayant pas pu trouver d'autres personnes à tuer, ce jour-là l'équipe Hendell-Frantzdy a pillé, incendié les maisons, les plantations, tué gros et menus bétails bref, ils ont tout détruit. Tels sont les faits.

BILAN

Le bilan des événements de **Gigoté** est lourd :

I- Trois morts :

- Alaby Décimus, tué le 24 avril 2004 par Sergo Olbrice alias Argo, l'un des hommes armés de Frantzdy ;
- Etienne Chavannes alias Saintcroix Lepéché, lynché par la population de **Gigoté** en représailles à l'assassinat de Alaby ;
- Mme Rosemond Noël née Ysranette Céant, femme enceinte de neuf mois piétinée et maltraitée par des hommes armés de Frantzdy et de Hendell.

II- Trois blessés par balles :

- Phanor Décimus atteint au cou de plusieurs projectiles d'un fusil de calibre 12 ;
- Wilbert Noël atteint d'une balle au cou, côté droit ;
- Lafontant Décimus atteint d'une balle au pied gauche.

rielles :

- 163 maisons de "68 lakou" pillées et incendiées ;
- Gros et menus bétails tués :
 - 8 porcs ;
 - 12 bœufs ;
 - 13 cabris ;
 - Un cheval ;
 - Un mulet;
- Des chiens et des volailles tués ;
- Des plantations dévastées et incendiées.

CONSEQUENCES

L'impact de ces événements sur la population est énorme :

- 1- La population de **Gigoté** est totalement appauvrie et sinistrée ;
- 2- Les habitants de **Gigoté** ne peuvent plus se rendre au marché de **Nan Pòl** ;
- 3- Trois écoles sont fermées ;
- 4- Les enfants de **Gigoté** ne peuvent plus aller à l'école ;
- 5- Les gens de **Nan Pòl** ne peuvent pas aller au jardin à **Gigoté** ;
- 6- La peur s'installe dans les autres localités.

COMMENTAIRES

Les événements de **Gigoté** ne résultent pas en fait d'un conflit idéologique *Lavalas / Front de Résistance* comme on veut le faire croire. Il est à signaler que le Cartel de CASEC de **Marmont** qui a été remplacé par le *Front de Résistance* était de l'OPL, Organisation Politique de l'Opposition à *Lavalas*. Ils témoignent en réalité de la gravité

nel qui sévit dans les sections communales depuis

La faiblesse voire l'inexistence de conditions minimales de sécurité dans nos sections communales ne date pas d'hier. Cela avait poussé, dans une certaine mesure, les membres des Conseils d'Administration Communale à se transformer en structure répressive.

Des sections communales de trente à quarante mille habitants, des communes entières fonctionnent sans la présence d'un agent de police.

Cette situation a dégénéré suite aux derniers évènements politiques ayant abouti au départ pour l'exil de l'ex-dictateur haïtien Jean Bertrand Aristide. La faiblesse de l'État ou plutôt l'absence de l'État favorise la persistance d'une telle situation : le Juge de Paix de la Commune a été incapable de verbaliser les évènements de **Gigoté** pour des raisons d'ordre sécuritaire. Trois (3) policiers sous équipés assurent la sécurité de la Commune de **St Michel de l'Attalaye** forte de *cent trente mille habitants* (130 000). C'est là une situation qui profite aux affairistes de tous poils et de tout acabit. La possibilité, si rien n'est fait, que de tels évènements se reproduisent dans d'autres zones ou départements du pays est forte. Il faut attaquer le mal à la racine. La POHDH et la NCHR recommandent donc:

- 1- La mise en place d'un fonds d'urgence pour aider les victimes de **Gigoté** à reconstruire leur vie ;
- 2- Le démantèlement des gangs armés fonctionnant à **St Michel de l'Attalaye** et à travers tout le pays ;
- 3- La nomination, par le Gouvernement, des membres des Conseils d'Administration des Sections Communales dans les 565 sections communales de la République ;
- 4- L'installation, dans le meilleur délai possible, d'une antenne de police dans chacune des sections communales de la République avec un minimum de trois (3) policiers par section communale ;
- 5- L'arrestation et le jugement de Michel Volmar alias Hendel, Frantzdy Gilles Guerrier, Serges Olibrice alias Argo, Marie Yolette, Dieujuste Jeune et leurs complices pour leur participation dans les graves évènements survenus à **Gigoté** ;
- 6- La réouverture des écoles fermées à Marmont et la libre circulation pour tous les habitants des localités de **Nan Pòl** et de **Gigoté**